

dans le pays de Vaud, où elle fut reçue par le duc de Savoie, et où le mariage fut célébré le 4 novembre 1501. Marguerite avait passé par Lyon et par Bourg en Bresse. Elle alla plus tard à Genève et à Bourg, et c'est lors de ce deuxième ou troisième passage dans cette dernière ville qu'elle y fit, en compagnie de son mari, son entrée solennelle comme duchesse de Savoie, le 2 août 1502 ¹.

Nous disons que l'entrée du 2 août 1502 a été peut-être la troisième : il est probable, en effet, que, au retour de Romain-Moustier, Marguerite d'Autriche a traversé Bourg. En consultant les registres des délibérations des syndics et du conseil de la ville de Bourg ², qui existent encore et qui sont conservés dans les archives de la ville de Bourg, nous avons trouvé, à la date du 19 novembre 1501, la délibération suivante :

« Quo ad secundum de adventu Illustrissime domine nostre Duchisse fuit loqutum quod sindici faciant fieri xij taceas et duas ydrias argenti. Illj dixerunt quod melius esset facere duas conchias (?) argenteas deauratas ³. »

Le conseil décida de faire présent à la princesse en cette occasion de pièces d'orfèvrerie : de deux aiguïères et de douze tasses d'argent. Rien n'indique dans la suite des délibérations si l'entrée a eu ou n'a pas eu lieu.

En avril 1502, le conseil fut averti de la venue prochaine du duc et de la duchesse.

12 avril 1502.

« In quoquidem consilio fuit loqutum de eo quod heri sero dominus Aymo Rosani dixit sindicis ex parte magnifici domini Gubernatoris ;

« Quod Illustrissimus dominus noster Dux et Illustrissima domina nostra sunt venturj ad hanc villam Burgi, quare mandat eis quod se parant et se disponant eos recipere.

¹ Samuel Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, m. bc. L, vol. I, pages 611, 613 et 614.

² Ce conseil était composé de deux syndics et de douze conseillers, nommés chaque année par soixante délégués des bourgeois élus pour trois ans.

³ Archives de la ville de Bourg. Registres des délibérations des syndics et conseil de la ville, 1499-1503, BB 22, folios 115 verso et 116 recto.